

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-589/SG/CD rendue exécutoire par-arrêté n° 74-589/SG/CD du 2 avril 1974.

n° 74-589/SG/CD

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
2 avril 1974

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1974

Date du numéro
25 avril 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 27/8e L du 23 mars 1974 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, portant création et organisation du Service de la Main-d'œuvre.